

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 038-213800154-20240712-D20240712_02-DE



Délibération n° D 2024-07-12 / 02

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 4 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien.

Absents avec pouvoir : DURAND Grégory donne pouvoir à BOUVIER Christian
CROUZET Rémi donne pouvoir à GUETAT Suzanne
GALLIFET Bernard donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à GREA Pascale
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle
JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à NATIVEL Isabelle

Absents : PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : CHAUVIN Pascal **Rédacteur du compte rendu :** GUILLAUD Baptiste

CESSION DE PARCELLE ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE AC 296

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AC 296.

Afin de permettre le stationnement des riverains tout en conservant l'objectif initial de création d'un espace canin, il a été décidé de détacher une partie de cette parcelle (230 m²) afin de la céder à M. ROLLET et M. PETOUKHOV.


Le prix de vente a été fixé à 1€, étant convenu que les acquéreurs prendront intégralement en charge les frais suivants : actes notariés et autres frais annexes, frais de détachement de parcelle, aplanissement de l'aire canine et pose de clôture.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la vente d'un détachement de 230 m de la parcelle AC 296 (lot A) à M. ROLLET et M. PETOUKHOV
- **FIXE** le prix de vente à 1€
- **PRECISE** que tous les frais d'acte notariés et autres frais annexes seront à la charge des acquéreurs
- **PRECISE** que les acquéreurs devront également prendre à leur charge les frais de détachement de parcelle, d'aplanissement de l'aire canine et de pose de clôture.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour procéder à la signature de la promesse de vente et de l'acte de vente correspondants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



Le secrétaire de séance
P. CHAUVIN

